

ASSEMBLEE GENERALE FIDEI DU 28 AVRIL 2009

L'assemblée générale de FIDEI s'est réunie à Paris le 28 04 2009.

Trois des 4 membres du bureau étaient présents : Marie-José Dubarry, Marie-Claude Grouès, Olivier Grouès. Philippe Sesboüé a été informé et consulté lors d'une réunion préalable tenue au siège de l'association le vendredi 24 avril 2009 et a approuvé le projet de rapport et les résolutions.

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport moral pour l'année 2008
- Modification des statuts
- Approbation des comptes 2008
- Examen des projets 2009
- Prévisions budgétaires 2009

RAPPORT MORAL

Missions d'été à Guet-Ndar

19 étudiants bénévoles se sont rendus à Guet-Ndar pour les sessions de formation à l'informatique et les camps d'été pour les jeunes enfants du quartier autour du livre.

La rencontre organisée à Telecom Paristech le 19 septembre 2008 avec un groupe de stagiaires de retour du Sénégal a confirmé tout l'intérêt qu'ont ressenti les étudiants lors de leurs missions d'été. Les stagiaires ont fait part de la qualité de l'accueil qu'ils ont reçu et des remerciements qui leur ont été exprimés ; certains ont indiqué que leur stage avait dépassé leurs attentes. Tous considèrent que cette expérience leur aura beaucoup apporté.

Les responsables locaux à Guet-Ndar ont fait part de leur satisfaction sur la façon dont les cours d'informatique ont été conduits. Le matériel a fonctionné correctement ; 8 ordinateurs et onduleurs neufs avaient été fournis par la société Reprosystems ; les coupures d'électricité restent un problème.

L'école Telecom Paristech a exprimé le souhait de reconduire le partenariat et la direction s'est beaucoup impliquée dans le processus d'information et de sélection des candidats pour 2009.

Concernant les camps d'été, le directeur de l'école et les animateurs ont confirmé qu'ils avaient été appréciés. Pour les plus grands, réunis lors du 2^e camp de 15 jours, le choix d'un thème autour d'une bande dessinée a été positif. Un rapport a été remis au Professeur Saad Khoury sur cette expérience.

Ecole Maternelle et Centre Socio-Educatif de Guet-Ndar

Ecole maternelle.

Les chantiers de construction et de rénovation ont été conduits de façon diligente, permettant l'ouverture de la maternelle fin octobre dans de bonnes conditions. Seuls manquaient des jeux éducatifs et de plein air dont les premiers ont pu être achetés début 2009 après réception d'un don de 4700 euros du Lions club du Val d'Azergues. Le coût aura été de 28 000 euros pour la surélévation et l'extension du bâtiment ouest, la construction de l'escalier d'accès au 1^{er} étage du bâtiment surélevé, celle d'un local pour le gardien, d'une cuisine, d'un bloc sanitaires et d'un muret d'enceinte pour la cour de récréation des plus petits, ainsi que la rénovation des salles de classes pour la maternelle, la pose de tableaux muraux et de nouvelles fenêtres, la peinture de ces salles et de celles du rez-de-chaussée du bâtiment ouest. Ce coût est conforme aux prévisions budgétaires. Le petit bureau administratif sera converti ultérieurement en salle de l'équipe pédagogique. L'état sénégalais a tenu ses engagements et nommé 4 institutrices. Le CGE a choisi et pris en charge 3 assistantes maternelles. Les enfants ne sont inscrits que lorsqu'un certificat de naissance a pu être établi. Les parents achètent une blouse d'uniforme confectionnée par le GIE Khar Yalla dont les animatrices formeront les élèves de l'école Cheikh Touré à la couture, matière à option du CFEE. 5 machines à coudre électriques ont été remises au CGE de l'école et mises à la disposition de l'école de couture qui s'installera dans le Centre socio-éducatif.

Centre socio-éducatif

Les recommandations de FIDEI sur les plans du centre socio-éducatif ont été prises en compte par le CGE, le directeur de l'école et l'architecte. Les permis de démolir et de construire obtenus, l'entreprise Makhtar Gueye, dont le devis était le moins élevé, a été retenue. Elle avait réalisé les travaux pour l'école maternelle. Le devis s'élevait à 37 357 500 CFA. Une gestion rigoureuse de l'approvisionnement en matériaux, et la baisse des cours de ceux-ci au 1^{er} trimestre 2009 ont permis de limiter la dépense totale sur 2008 et 2009 à 37 350 700 CFA, pose de rambardes alu et verre et installations sanitaires comprises alors qu'elles n'avaient pas été budgétées. Le centre se compose de 2 salles polyvalentes, d'un local de stockage, et de toilettes pour les enseignants en rez-de-chaussée, et de 2 salles de classes de 90m² au 1^{er} étage surmontées d'une terrasse accessible par l'escalier central. Un solde favorable sur le compte matériaux a été réinvesti dans la construction d'une grande salle supplémentaire reliant le bâtiment ouest de l'école Cheikh Touré au bâtiment nord au 1^{er} étage. Ceci a permis de transférer l'espace informatique de l'aile nord à l'aile ouest en l'agrandissant considérablement.

Le nouvel espace informatique porte le nom de FIDEI, et le centre socio-éducatif porte celui d'Abbé Pierre, par décision du Comité de Gestion de l'école. L'ouverture du centre socio-éducatif a été réalisée comme prévu fin mars. Des cérémonies d'inauguration du nouveau complexe scolaire, de l'école maternelle, du CSE, du nouvel espace informatique et de l'école de couture se sont déroulées les 25 et 26 mars, en présence des 1000 élèves, de leurs parents, des responsables de l'école, du quartier, et des autorités locales.

Le dossier de demande de subvention soumis par le CGE, avec le support de FIDEI, au fonds social de développement de l'Ambassade de France pour un montant de 17.500 000 CFA se répartissant en 6. 900 000 pour la construction et 10. 600 000 pour l'équipement sera reconduit et amendé, le FSD n'ayant pu examiner la demande initiale dans les délais annoncés. La priorité sera donnée à l'équipement du CSE, puis à son extension.

La Fondation Abbé Pierre a financé à hauteur de 60 000 euros ces réalisations dont le coût total aura été de 85000 euros. L'association FIDEI lui a exprimé de sincères remerciements et lui transmettra un rapport final qui sera annexé à ce PV. Le Délégué Général de la Fondation et la Responsable de la Branche Solidarité Internationale se sont rendus à l'inauguration.

Dédouanement d'une ambulance

FIDEI a pu obtenir après de multiples démarches un accord dérogatoire du Secrétariat Général de la Présidence pour l'importation détaxée d'une ambulance offerte par une entreprise de Haute-Savoie. Le véhicule, acheminé depuis la France à la suite d'un don privé spécifique, a été donné par FIDEI au Comité de Gestion de l'Ecole Cheikh Touré, puis a été confié par celui-ci à la commission de santé de Guet-Ndar qui en assurera la gestion. Une convention a été signée à cet effet. Les clés du véhicule ont été remises par Madame Dubarry, Vice-présidente de FIDEI, lors des cérémonies d'inauguration du 26 mars 2009.

Bibliothèque du Fleuve et Salle Multi Média à Richard-Toll

Une solution pour la réouverture de l'ensemble bibliothèque et salle informatique a été esquissée avec le Père Jean-Baptiste, curé de la mission du fleuve, le conseil paroissial, et Amadou Diaw Président de l'ISM, résidant dorénavant à Saint-Louis.

L'ISM envisage de reprendre à son compte la gestion de la salle informatique et, en échange de l'usage des locaux, de rémunérer un bibliothécaire et prendre en charge les frais de fonctionnement du bâtiment. Une convention est en cours d'élaboration.

Bibliothèques de Guet-Ndar et de Dagana

Les livres offerts par la société EDITIS, les éditions Adonis, les amis de FIDEI et l'Ecole des Loisirs sont parvenus au Sénégal acheminés par la Marine Nationale et par des étudiants volontaires.

La dotation de la bibliothèque de l'école Cheikh Touré de Guet-Ndar a pu être complétée de plus de 1500 ouvrages, livres pour la jeunesse et romans.

Deux cartons de fournitures scolaires ont également été remis à l'école Cheikh Touré, dons des amis de FIDEI et d'une entreprise du Puy de Dôme.

FIDEI a ouvert un nouveau partenariat avec la Mission de Dagana, au nord du Sénégal, sur le fleuve, institution regroupant une école maternelle, un dispensaire et une bibliothèque pour enfants et adultes. La bibliothèque a été dotée de livres illustrés pour tout petits et de livres scolaires, de romans, d'ouvrages d'auteurs classiques, et d'œuvres de la littérature africaine.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS

Le projet de modification des statuts approuvé lors de l'AG 2008 requiert un nouvel amendement pour tenir compte de l'élargissement des activités de FIDEI.

Il est décidé à l'unanimité d'ajouter à la mission de FIDEI l'élément suivant :

-Encourager les actions locales à caractère sanitaire et social et les microprojets de développement.

Ceci sera reflété dans les nouveaux statuts qui seront déposés auprès de la Préfecture des Hauts de Seine.

APPROBATION DES COMPTES

Le compte de l'association au 31 décembre 2008 présentait un solde positif de 27 567, 69 euros.

Le montant reçu par l'association à la suite de l'appel à dons pour la construction de l'école maternelle et du CSE et des « home concerts » organisés en octobre 2008 s'est élevé à 9885 euros. Ceci est à comparer au résultat de l'appel pour la bibliothèque qui avait recueilli 6000 euros répartis sur 2006 et 2007.

Le total des dons reçus en 2008 aura été de 45500 euros, hors dons destinés à financer les missions d'été des étudiants. A ce montant s'est ajoutée la subvention de la Fondation Abbé Pierre, à savoir 60 000 euros.

Les frais de mission 2008 des étudiants, frais de voyage, de vaccination, de logement et de nourriture ont été, comme chaque année, entièrement couverts par les dons reçus à cet effet. Ils se sont élevés à 25060 euros.

L'association a souscrit le 21 10 08 l'achat de 200 FCP BNP Paribas Monétaire souverain pour un montant de 30 834 euros. En fin d'exercice 2008, l'association en avait conservé 25 unités pour une valeur de 3850 euros.

L'avance de trésorerie de 5500 euros qui demeurait au passif de l'association à fin 2007 a été remboursée le 14 mai 2008. Aucune avance ne subsistait fin 2008.

Les dépenses principales de l'exercice 2008 auront été l'achat de 8 ordinateurs et onduleurs auprès de la société Reprosystems pour un montant de 7304,41 euros ; 28098,70 euros ont été payés pour la construction du bâtiment C et les aménagements pour l'école maternelle, et 27 443,27 euros ont été versés pour la première tranche des travaux du CSE.

Les comptes de l'exercice 2008 sont approuvés à l'unanimité.

PROJETS 2009

- Dotation des Bibliothèques

Editis a renouvelé son accord pour un don de livres en provenance du salon pour l'enfance. Ils seront expédiés ou apportés à Matam, Dagana, Richard Toll (G. Deshayes) et Guet-Ndar. Il est convenu de rechercher de nouveaux dons de livres auprès de l'école des loisirs en particulier. FIDEI a donné son accord à l'école Cheikh Touré pour un éventuel échange de livres avec d'autres bibliothèques.

- Kiran

Le bureau de FIDEI a donné un accord pour contribuer à hauteur de 15 000 euros en 2009 à l'équipement du Centre de Documentation dans le cadre du projet de construction d'un centre de formation d'éducateurs spécialisés et de physiothérapeutes au village de Kiran. Sangeeta, fondatrice de l'association, a été invitée à rencontrer les amis de FIDEI en octobre ; l'appel à dons de 2009 sera consacré à cette réalisation.

- Cheikh-Touré

Missions d'été :

2 groupes homogènes de 8 candidats stagiaires coordonnés par un leader ont été constitués. Un des 16 stagiaires retenus pour 2009 est extérieur à l'ENST. Le travail de formation se fera par « ateliers » : Word, Excel, Powerpoint, Publisher, Internet; la durée sera ajustée en fonction du résultat des évaluations. 3 salles seront mises à disposition : une salle d'initiation, non connectée, une salle internet avec des postes de travail fixes, et une salle Wifi.

Equipement informatique :

Les ordinateurs de l'espace informatique nécessitent remplacement et réparations.

8 postes de travail seront réparés par Reprosystems à Dakar ; la carte mère sera changée. 9 ordinateurs portables seront achetés ; un système Wifi et des antivols seront installés.

FIDEI dotera le directeur de l'école, dorénavant membre de l'association, d'un ordinateur portable qui restera la propriété de FIDEI.

Camps d'été :

Une discussion sur le renouvellement des camps a eu lieu avec l'équipe pédagogique en mars 2009; il a été convenu que les enfants de CI et CP, voire CM1 n'ayant pas un niveau de connaissance du français suffisant pour bénéficier des activités autour du livre ne seraient pas conviés aux futurs camps. Il n'y aura pas de camp en 2009, mais l'expérience pourra être reconduite sur 2010, par demi-journées concentrées sur la lecture, l'initiation à l'informatique, le théâtre et les travaux manuels.

Ecole maternelle :

Une liste d'achats prioritaires a été établie pour l'équipement de l'école maternelle dans les limites du don attribué par le Lions Club. Seront achetés sur place le matériel audio-visuel, les matelas, nattes et armoires, et une partie des fournitures : papier, carton, peinture... Les jeux éducatifs et l'autre partie des fournitures seront acquis en France pour des raisons de prix. Il a été convenu de rechercher une solution de revêtement du sol de l'espace récréatif pour améliorer la sécurité des enfants.

GIE Khar Yalla :

FIDEI prend en charge le reconditionnement de machines Singer et Elna offertes par des magasins de Paris. Le nombre total de machines à coudre électriques qui seront mises à la disposition du GIE sera de 15. Les responsables du GIE donneront des cours de couture aux élèves de l'école Cheikh Touré dès la prochaine rentrée scolaire.

Constructions et financements :

Une nouvelle demande de subvention sera adressée à l'ambassade de France pour l'équipement du CSE et son extension.

La construction d'un nouveau logement administratif permettrait de libérer des locaux attenants à l'école maternelle et d'agrandir celle-ci pour accueillir 60 enfants supplémentaires. Une première estimation de coût s'élève à 21,3 millions CFA, soit 32 800 euros, pour l'édification d'un logement sur la terrasse du CSE, et de 2 850 000 CFA, soit 4400 euros, pour la rénovation des locaux d'habitation existants et leur reconversion à usage d'école maternelle.

Un devis a été établi pour la création d'un bloc de sanitaires pour les jeunes filles de l'école élémentaire, et la rénovation des toilettes actuelles en un bloc de sanitaires pour les garçons. Le devis se monte à 4 325 000 CFA, soit 6700 euros.

Des contacts seront également pris avec la Fondation Abbé Pierre pour une participation éventuelle à ces nouveaux projets.

Ecole Gabriel Deshayes Richard Toll :Une somme de 1500 euros sera allouée à l'école G.Deshayes pour l'achat de tables bancs d'un prix de 30000 CFA, soit 45 euros, afin de faire face à l'accroissement rapide des effectifs.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2009

	EUROS
SOLDE COMPTES COURANT ET FCP 31 12 08	31500
DONS ATTENDUS AMIS FIDEI	40000
SUBVENTIONS ATTENDUES	15000
TOTAL CREDIT PREVISIBLE	86500
SOLDE CONSTRUCTION CSE	29500
MENUISERIE CSE	1000
FRAIS AMBULANCE	1000
EQUIPEMENT CSE/ ADMINISTRATION CT	10000
TABLES-BANCS RICHARD-TOLL	1500
KIRAN	15000
EQUIPEMENT MATERNELLE	4700
FRAIS GENERAUX	5000
SANITAIRES CHEIKH TOURE	6700
TOTAL DEBIT PREVISIBLE	84400
SOLDE DISPONIBLE	2100

La construction du logement administratif et l'extension de l'école maternelle Cheikh Touré ne pourront être entreprises que si une subvention de 35 000 euros est accordée.

Lorsque les ressources financières le permettront, sans doute en 2010, FIDEI contribuera à l'achèvement des travaux d'extension de l'école G. Deshayes de Richard Toll avec 3 classes supplémentaires et une salle informatique. Le budget serait de l'ordre de 17 millions CFA, dont l'école apporterait 5 millions. Le solde de 12 millions, soit environ 18000 euros serait pris en charge par FIDEI.

Les projets 2009 sont approuvés à l'unanimité.

Fait à Paris le 28 avril 2009

Marie-José Dubarry

Philippe Sesboüé

Marie-Claude Grouès

Olivier Grouès

ANNEXE 1

STATUTS de l'ASSOCIATION F I D E I :

FORMATION – INFORMATION – DEVELOPPEMENT - ECHANGES INTERNATIONAUX.

- ARTICLE 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et du 16 Août 1901 dénommée FIDEI :

Formation, Information, Développement, Echanges Internationaux.

- ARTICLE 2

Considérant que la Formation est un droit pour tous et convaincue que le fossé qui sépare ceux qui ont le privilège de la Formation et de l'Information de ceux qui en sont privés constitue la première des inégalités et le premier des freins au développement, l'association FIDEI a pour but de contribuer à réduire cet écart :

- en créant, équipant, animant des centres de formation, des espaces informatique et des bibliothèques au service de l'enseignement pour les moins favorisés
- en encourageant et soutenant les actions d'étudiants prêts à partager leur temps et leurs connaissances pour aider des jeunes et des adultes à accéder à la lecture et à l'utilisation d'outils modernes de traitement de l'information
- en agissant en relais des jeunes bénévoles pour garantir la pérennité de leurs initiatives en liaison avec les institutions locales bénéficiaires de leur aide
- en encourageant les actions locales à caractère sanitaire et social et les microprojets de développement
- en facilitant l'accès aux soins médicaux pour les communautés avec lesquelles elle collabore

- ARTICLE 3 – L'association a son siège à Neuilly sur Seine ; il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration.

- ARTICLE 4 - L'association se compose de membres actifs et de membres adhérents. Sont membres actifs ceux qui, avec l'agrément du Conseil, prennent en charge la réalisation ou le soutien d'un ou plusieurs projets et/ou participent à la gestion de l'association ; sont membres adhérents toutes personnes qui, ayant versé une cotisation du montant de leur choix, et /ou consacré de leur temps à l'un des projets, en feraient la demande et recevraient l'agrément du Conseil. La qualité de membre adhérent se perd par la démission ou le décès. La qualité de membre actif se perd par la démission, le décès, ou par décision du Conseil après consultation de l'intéressé(e).

Le conseil de l'association pourra coopter en tant que membres associés ceux de ses correspondants à l'étranger qui auront joué un rôle primordial dans le développement de ses activités.

- ARTICLE 5 - Les ressources de l'association comprennent :

- Le montant des cotisations et dons manuels de particuliers ;
- Les subventions de l'Etat, des Départements, Communes et autres organismes publics ;
- Les subventions, aides et dons d'Entreprises.
-

- ARTICLE 6 - L'association est dirigée par un Conseil d'Administration dont les membres sont élus pour trois années par l'Assemblée Générale. Les membres sont rééligibles.

Le Conseil se compose d'un(e) Président(e) et de trois Vice-Présidents(es)

La fonction de trésorier est assurée par un membre du Conseil désigné par celui-ci.

La fonction de secrétariat est partagée entre les membres du Conseil.

Le Conseil pourra être élargi de un à deux nouveaux membres, après approbation par l'Assemblée Générale.

Le Conseil est renouvelé dans son entier tous les trois ans. En cas de vacances, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine Assemblée Générale. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'issue du mandat initial de trois ans du membre remplacé. La vacance peut avoir pour origine la démission, le décès, ou la décision de la majorité du Conseil après consultation de la personne concernée.

- ARTICLE 7 - Le Conseil se réunit au moins une fois par an sur convocation du Président ou sur demande de deux de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la décision peut être soumise à l'Assemblée Générale.
- ARTICLE 8 - L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres actifs de l'association. Elle se réunit annuellement. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres actifs sont convoqués par les soins du Conseil. L'ordre du jour est déterminé à l'avance et comporte le rapport moral, ainsi que le rapport financier qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée. Le cas échéant, il sera procédé au remplacement, par vote au scrutin secret, des membres du conseil sortant. Si besoin est ou sur demande de la moitié plus un des membres actifs, le Président peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire suivant les formalités prévues ci-dessus.
- ARTICLE 9 - Un règlement intérieur, une charte, et une méthode d'action pourront être établis par le Conseil qui les soumettra à l'Assemblée Générale, de façon à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement interne de l'association.
- ARTICLE 10 - La dissolution de l'association pourra être prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'Assemblée Générale ; un liquidateur sera nommé par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, sera dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^o Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

Statuts approuvés à Neuilly sur Seine le 7 Septembre 2003 et modifiés par les AG du 17 04 2008 et 28 04 2009

Marie-José Dubarry

Marie-Claude Grouès

Olivier Grouès

Philippe Sesboué

ANNEXE 2 COMPTES ANNEE 2008

	CREDIT €	DEBIT €
SOLDE CREDITEUR 2007 :	934.38	
DONS ENCAISSES 2008 :	70504.00	
FRAIS MISSIONS ETE 2008 :		25060.00
DON FONDATION ABBE PIERRE	60000.00	
ACHAT FCP		30834.00
VENTE FCP	27034.00	
EQUIPEMENT ESPACE INFORMATIQUE :		7638.30
FRAIS CONSTRUCTION BATIMENT C+MATERNELLE		28098.70
FRAIS CONSTRUCTION CSE		27443.27
RENOVATION+TRANSPORT MACHINES A COUDRE		822.38
AIR SENEGAL		1842.00
CONCERT		1155.78
FOURNITURES SCOLAIRES+TRANSPORT LIVRES		685.70
FRAIS GENERAUX : ASSURANCE, POSTE, SITE INTERNET, FOURNITURES...		224.46
REMBOURSEMENT AVANCES TRESORERIE		5500.00
FRAIS « CAMP D'ETE »		1500.00
SOMME	158372.38	130804.59
REPORT A NOUVEAU 2008		27567,79
TOTAL GENERAL	158372.38	158372.38